



EB-2009-0078

**AVIS DE REQUÊTE ET AVIS D'AUDIENCE D'UNE REQUÊTE  
D'HYDRO ONE NETWORKS INC. CONCERNANT L'AUTORISATION  
DE CONSTRUIRE LE PROJET DE RENFORCEMENT DU TRANSPORT  
DE LA LOWER MATTAGAMI**

Hydro One Networks Inc. (ci-après, le « requérant » ou « Hydro One ») a déposé une requête datée du 8 avril 2009 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») aux termes de l'article 92 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O., c. 15, Annexe B. Le requérant a déposé une requête pour obtenir une ordonnance de la Commission lui accordant l'autorisation de construire des installations de transport dans le cadre du projet de renforcement du transport d'électricité de la Lower Mattagami. Les travaux comprendraient la modification des tours de support et l'ajout d'un deuxième circuit triphasé de 230 kilovolts (kV) à la section de la ligne H22D de 4,56 kilomètres existante, de Harmon Junction à la centrale de Kipling.

Une carte présentant l'emplacement des installations proposées est jointe au présent avis.

Le requérant a fait observer que les installations proposées sont nécessaires afin de fournir une capacité de transport adéquate et de respecter les normes et les lignes directrices en matière de fiabilité pour l'approvisionnement en électricité de la région de la Lower Mattagami.

Le requérant avise également la Commission que les droits fonciers exigés pour accommoder les installations de transport proposées ont déjà majoritairement été acquis en ce qui concerne les installations de lignes de transport existantes. Même s'il ne devrait pas être nécessaire d'acquiescer d'autres droits fonciers permanents, des droits d'accès temporaires seront peut-être nécessaires.

Le coût total estimé des installations proposées est d'environ 4,3 millions de dollars et la date de mise en service prévue est en juin 2013.

La Commission a assigné à cette requête le numéro EB-2009-0078.

### **Comment consulter les documents présentés par le requérant**

Des exemplaires de la requête et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ainsi qu'au siège social du requérant aux adresses indiquées ci-dessous.

### **Comment participer**

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

#### **1. Faites parvenir une lettre de commentaires à la Commission**

Votre lettre de commentaires sera remise aux membres de la Commission qui rendront la décision sur la requête et sera versée dans le dossier public de la requête. Si vous désirez faire une présentation orale devant la Commission, vous devez inclure cette demande dans votre lettre. Votre lettre doit parvenir à la Commission au plus tard **30 jours** après la signification ou la publication du présent avis. La Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique, aux adresses indiquées ci-dessous.

#### **2. Obtenez le statut d'observateur**

Les observateurs ne participent pas activement à une instance, mais ils en suivent le déroulement en recevant les documents produits par la Commission. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant cette instance. Si vous devenez observateur, vous devez communiquer avec le requérant et les autres intervenants afin de recevoir les documents qu'ils déposent dans le cadre de cette instance. Des frais peuvent être exigés pour ce service. La plupart des documents déposés dans le cadre de cette requête seront également disponibles dans le site Web de la Commission. Votre demande de statut d'observateur doit être présentée par écrit et parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. La Commission accepte les demandes de statut d'observateur par courrier courant ou par courriel, aux adresses ci-dessous. Dans ce cas, deux exemplaires sur papier sont exigés. Vous devez également fournir un exemplaire de votre lettre au requérant.

### 3. Obtenez le statut d'intervenant

Vous pouvez devenir un intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Les intervenants sont admissibles à recevoir des preuves et d'autres documents présentés aux participants à l'audience. Les intervenants sont tenus de faire parvenir des exemplaires de tous les documents qu'ils déposent à toutes les parties à l'audience. Vous devez présenter votre requête de statut d'intervenant dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être concerné par l'issue de cette instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut attribuer des frais dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si oui ou non vous entendez solliciter des frais auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux frais. Vous devez également remettre un exemplaire de votre lettre d'intervention au requérant. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale pour traiter cette requête.

La Commission procédera par voie d'audience écrite à moins qu'une partie présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée.

Si vous avez déjà un identificateur d'utilisateur, veuillez présenter votre demande d'intervention dans le portail Web de la CEO : [www.errr.oeb.gov.on.ca](http://www.errr.oeb.gov.on.ca). De plus, deux copies papier sont requises. Si vous n'avez pas d'identificateur d'utilisateur, veuillez consulter la section Services de dépôt automatique dans le site Web de la CEO, et remplissez une demande de mot de passe. Pour des renseignements sur la manière de déposer des documents et la règle d'affectation des noms, veuillez consulter les directives RESS dans la section e-Filing Services (en anglais seulement) du site [www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca). La Commission accepte les interventions par courriel, à l'adresse ci-dessous; dans ce cas, deux exemplaires sur papier sont exigés. Ceux qui n'ont pas d'accès à l'Internet doivent présenter leur demande d'intervention en format PDF sur un CD ou une disquette, ainsi que deux exemplaires sur papier.

### **Comment nous joindre**

Dans votre réponse au présent avis, veuillez indiquer le numéro de dossier EB-2009-0078 dans la ligne « objet » de votre courriel ou dans l'en-tête de votre lettre. Il est également important d'indiquer votre nom, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et, le cas échéant, votre adresse électronique ainsi que votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

### **Vous voulez de plus amples renseignements?**

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission ([www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca)) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

**ADRESSES (pour consulter la demande du requérant)**

**Commission de l'énergie de l'Ontario**

C.P. 2319, 27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de :

M<sup>me</sup> Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)

Télec. : 416 440-7656

Courriel : [boardsec@oeb.gov.on.ca](mailto:boardsec@oeb.gov.on.ca)

**Hydro One Networks Inc.**

8<sup>e</sup> étage, Tour Sud  
483, rue Bay  
Toronto (Ontario) M5G 2P5

À l'attention de :

M<sup>me</sup> Anne-Marie Reilly  
Coordonnatrice, Réglementation  
Recherche réglementaire et  
administration

Tél. : 416 345-6482

Télec. : 416 345-5866

Courriel : [regulatory@hydroone.com](mailto:regulatory@hydroone.com)

**Hydro One Networks Inc.**

15<sup>e</sup> étage, Tour Nord  
483, rue Bay  
Toronto (Ontario) M5G 2P5

À l'attention de :

M. Michael Engelberg  
Avocat principal adjoint

Tél. : 416 345-6305

Télec. : 416 345-6972

Courriel : [mengelberg@HydroOne.com](mailto:mengelberg@HydroOne.com)

**Fait à Toronto le 8 mai 2009.**

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission

